



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Projet d'arrêté préfectoral n° GDPN-2021-02 portant approbation du document d'objectif du site Natura 2000 FR2200398 « Massif forestier de Retz » (Zone spéciale de conservation)

En application du principe de participation du public défini à l'article L.120-1-1 du Code de l'environnement, les dossiers déposés et la présente note sont mis à disposition sur le site internet de la préfecture :

<https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Consultations-et-Enquetes-publiques/consultations-publiques>

Le public pourra envoyer ses observations durant une période de 15 jours, soit du 16 mars au 30 mars 2021, par courriel à ddt-env-pn-consultations@aisne.gouv.fr ou par voie postale à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de l'Aisne
Service environnement – Consultation du public – Dérogation espèces protégées
50 boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex

Ces observations devront parvenir à la Direction départementale des territoires au plus tard le 30 mars 2021.

LAON, le **12 MARS 2021**

Le Directeur départemental
des territoires


Vincent ROYER